

La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'Union Européenne permet-elle véritablement de protéger ses citoyen.ne.s, ses travailleur.euse.s, l'environnement ? À nouveau, notre assemblée est amenée à se poser cette question. À nouveau, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse l'affirme : nous pensons que oui. Oui, l'Union Européenne peut protéger ses travailleur.euse.s, en l'occurrence les gens de mer. Oui, l'Union Européenne peut protéger l'environnement. Dans un contexte où le projet européen est mis à mal, 60 ans après la signature du Traité de Rome, nous sommes fier.ère.s de faire partie d'une assemblée qui pense que l'Union Européenne peut apporter des solutions.

Avant d'évoquer les préconisations qui nous semblent majeures dans cet avis, nous souhaitons insister sur un point. L'avis mentionne plusieurs mesures pour un transport maritime « plus vert ». Mais un transport maritime plus vert, c'est d'abord moins de transport maritime. N'oublions pas ce qui est transporté : du pétrole, des produits pétroliers, du charbon, du minerai de fer ; autant d'énergies fossiles sans lesquelles nous devons désormais nous préparer à vivre. Les navires transportent également des céréales, des produits alimentaires et des produits de consommation de tous les jours : rappelons-nous tout ce que nous avons voté dans nos précédents avis, à savoir notre volonté de produire et de consommer davantage local, de créer des emplois non délocalisables dans nos territoires et d'inscrire réellement la France et l'Union Européenne dans la transition écologique, transition par ailleurs présente dans nos axes stratégiques.

Parmi les différentes préconisations de cet avis, nous souhaitons souligner deux volets : le volet social et le volet environnemental.

Concernant le volet social, nous soutenons les propositions qui visent à lutter contre le dumping social par des normes sociales harmonisées vers le haut. Pour cela, appliquons vraiment ce qui existe : nous soutenons la proposition de poursuivre la mise en œuvre de la Convention du travail maritime de 2006. Nous soutenons également la mise en œuvre d'un socle ambitieux de dispositions sociales communes, qui fait écho à l'avis du CESE relatif à la construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux.

Concernant le volet environnemental, nous soutenons l'ensemble des propositions qui visent à réduire l'impact environnemental du transport maritime existant mais souhaitons souligner l'importance de créer une filière européenne de démantèlement des navires. Comment accepter que

cette activité soit encore réalisée dans l'Asie du Sud et dans des conditions qui nuisent et aux travailleur.euse.s et à l'environnement via les substances toxiques ? Comment accepter que l'espérance de vie moyenne d'un.e ouvrier.ère de chantier de recyclage en Asie du Sud soit estimée à 40 ans ? L'Union Européenne doit protéger ses travailleur.euse.s mais également ceux des autres pays.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté l'avis.